

RAPPORT N° 05/6-19

- montant prévisionnel de travaux de 412 300,00 € TTC ;
 - crédits imputés au Budget principal 2005, sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;
- 2° de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres, l'avis d'appel public ayant été envoyé à la parution ;
- 3° de m'autoriser à signer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-19

- appel d'offres ouvert, suivant les Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- montant prévisionnel de travaux de 412 300,00 € TTC ;
- crédits imputés au Budget principal 2005, sous les Chapitre 23 et Article 2315.

ARTICLE 2

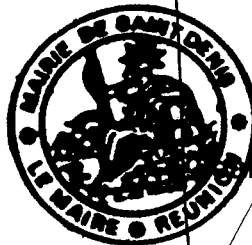
Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres et de la parution de l'avis d'appel public dans la presse.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL